

Produit	Pays	Prix au détaillant (le cent)
Décadron (Corticostéroïde)	CANADA	16.10
	Rome, Italie	15.90
	Boston, É.-U.	15.57
	Chicago, É.-U.	15.57
	Los Angeles, É.-U.	15.57
	Londres, G.-B.	12.02
	Berne, Suisse	4.37
	Paris, France	—
Bonn, Allemagne	—	
	—	
Librium (tranquillisant)	Boston, É.-U.	7.50
	Chicago, É.-U.	7.50
	Los Angeles, É.-U.	7.50
	CANADA	6.49
	Rome, Italie	4.12
	Paris, France	3.38
	Berne, Suisse	2.73
	Londres, Angleterre	2.56
	Bonn, Allemagne	2.49
Équanil (Sédatif)	Los Angeles, É.-U.	7.10
	Boston, É.-U.	6.22
	Chicago, É.-U.	6.22
	CANADA	5.50
	Berne, Suisse	5.15
	Rome, Italie	4.25
	Paris, France	2.26
	Bonn, Allemagne	—
Londres, Angleterre	—	
Énovid (Antiovlulant)	Rome, Italie	19.20
	CANADA	10.50
	Los Angeles, É.-U.	9.63
	Boston, É.-U.	9.40
	Chicago, É.-U.	9.40
	Berne, Suisse	7.70
	Londres, Angleterre	3.29
	Paris, France	—
Bonn, Allemagne	—	
Butazolidine (Antiarthritique)	Boston, É.-U.	6.28
	Chicago, É.-U.	6.28
	Los Angeles, É.-U.	6.28
	CANADA	5.57
	Paris, France	2.76
	Berne, Suisse	2.33
	Londres, Angleterre	1.81
	Rome, Italie	—
Bonn, Allemagne	—	
Prémarine (CEstrogène)	Rome, Italie	9.85
	Berne, Suisse	8.23
	Boston, É.-U.	6.75
	Chicago, É.-U.	6.75
	Los Angeles, É.-U.	6.75
	CANADA	5.84
	Londres, Angleterre	4.96
	Paris, France	—
Bonn, Allemagne	—	

En général, l'analyse comparative poussée du tableau révèle bien que les prix sont élevés au Canada, et les constatations des deux commissions et du comité spécial qui ont enquêté sur ces prix sont encore tout aussi pertinentes.

Les fabricants de produits pharmaceutiques ont prétendu que si les prix sont plus élevés au Canada qu'en Italie ou dans les autres pays d'Europe, c'est parce que les frais de

main-d'œuvre sont plus élevés chez nous, et qu'en proportion les prix ne sont pas déraisonnables. Je dois dire que le comité Harley a étudié cette assertion à fond et l'a tout à fait rejetée, à l'unanimité. Ce n'est pas parce que le niveau de vie est plus élevé au Canada que d'autres pays qu'on peut prétendre que les prix des médicaments ou de tout autre produit doivent par le fait même être plus élevés. Le gouvernement approuve les constatations du comité Harley à cet égard.

Le but de la mesure législative est évidemment très clair: c'est de provoquer ou, si vous préférez, de stimuler une concurrence plus vive entre les prix pratiqués par l'industrie canadienne des produits pharmaceutiques. Les brevets et les marques de commerce sont, de par leur nature même, de caractère restrictif et tendent à limiter la concurrence. Rares sont ceux qui pourront nier que, dans certaines circonstances, cela soit une bonne chose, et que cela seul puisse stimuler la recherche et à favoriser la croissance industrielle. Cependant, même sur ce point, les économistes peuvent différer d'avis lorsqu'ils rattachent le problème à la croissance économique du pays en cause. Toutefois, dans le domaine des médicaments, on sait depuis longtemps qu'une protection assurée par un monopole absolu va à l'encontre de l'intérêt public. Et le Canada n'est en aucune façon le seul pays où les médicaments assujettis au système des brevets sont traités d'une manière qui porte atteinte au caractère normal de monopole accordé aux nouvelles inventions, aux nouveaux procédés et aux nouveaux produits.

Dans certains pays, on ne délivre aucun brevet pour les médicaments et dans d'autres, le brevet comporte des conditions, quant à la licence ou au travail, qui empêchent le monopole de jouer pleinement. Dans quelques instants, je traiterai plus en détail des aspects actuels de la licence accordée pour les médicaments brevetés au Canada, qui visent à sauvegarder l'intérêt public tout en accordant à l'inventeur ou au détenteur du brevet la récompense qui lui est due pour sa contribution à la société.

Nouveau ministre, je n'hésite pas à dire que le bill est une mesure complexe. Il a été conçu d'abord pour permettre au commissaire des brevets d'accorder des licences obligatoires aux requérants qui veulent importer au Canada des médicaments brevetés de toute nature ou espèce, qu'il s'agisse de médicaments sous forme d'ingrédients actifs en vrac ou de médicaments en dosage final, et ensuite